



## CALENDRIER HIVER DE LA COLLECTE DE RESTES ALIMENTAIRES 2016/2017

COMMUNES	DATES
Custines, Marbache, Saizerais	Les lundis : 12 et 26 décembre 2016 9 et 23 janvier 2017 6 et 20 février 2017 6 et 20 mars 2017
Frouard, Malleloy	Les mardis : 6 et 20 décembre 2016 3, 17 et 31 janvier 2017 14 février et 28 février 2017 14 mars et 28 mars 2017
Champigneulle, Lay St Christophe	Les mercredis : 14 et 28 décembre 2016 11 et 25 janvier 2017 8 et 22 février 2017 8 et 22 mars 2017
Bouxières-aux-Dames, Millery, Montenois, Pompey	Les jeudis : 8 et 22 décembre 2016 5 et 19 janvier 2017 2 et 16 février 2017 2, 16 et 30 mars 2017
Faulx, Liverdun	Les Vendredis : 2, 16 et 30 décembre 2016 13 et 27 janvier 2017 10 et 24 février 2017 10 mars et 24 mars 2017



### DU NOUVEAU POUR LES FOYERS DES CENTRES VILLES



Suite aux nombreuses sollicitations et dans le but d'accentuer la valorisation des déchets, certains quartiers de centre-ville qui ne l'étaient pas encore vont être équipés en bacs. Les sacs homologués gris au logo rouge vont être remplacés par des bacs rigides gris à couvercle bleu.

Les déchets alimentaires vont pouvoir être valorisés grâce à la mise à disposition d'un bac vert spécifique.

Si vous êtes concernés par ces changements, les ambassadeurs de la Communauté de Communes passeront à votre domicile courant décembre.

Si toutefois vous ne pouvez pas stocker ces bacs, après échange avec nos ambassadeurs vous aurez la possibilité de conserver vos sacs à ordures ménagères gris et rouge.



### PLUS PROCHES DE VOUS

#### Ambassadeurs de l'environnement au service du tri et de la prévention des déchets

Afin d'accompagner la mise en œuvre du tri et de la prévention des déchets auprès des habitants du Bassin de Pompey, la Communauté de Communes a fait le choix de renforcer son équipe de sensibilisation. Ce sont 4 nouveaux ambassadeurs recrutés pour une durée de 8 mois en service civique qui rejoignent le service environnement et portent à 7 le nombre d'agents présents en proximité auprès des foyers.

L'équipe de sensibilisation aura pour mission principale d'accompagner dans les changements de comportements durables les habitants des quartiers collectifs. Cette action s'inscrit pour partie dans le cadre de la politique de la ville portée par la Communauté de Communes avec les communes.



### C'EST LE MOMENT IDÉAL POUR FAIRE UNE BONNE PROVISION DE FEUILLES MORTES !

Les feuilles mortes, comme la paille, les brindilles, les copeaux de bois, sont riches en carbone. Vous n'êtes pas obligés de les déposer dans votre bac vert car leur dégradation naturelle participe pour moitié au bon équilibre du sol de vos jardins.

Vous pouvez les déposer directement sur le sol ou elles seront rapidement dégradées et viendront l'enrichir. Déposées autour d'arbres et plantations, en paillage sur les plantes fragiles, en couche d'environ 5 cm, elles les protégeront efficacement du gel.

Faites donc votre stock pour les prochains mois, et abritez-le sous une haie, une bâche, ou dans des sacs. Tout au long de l'année, vous en déposerez régulièrement une couche sur vos plantations... tout cela gratuitement !

**En plus, en paillant, je réduis mes déchets !**

### Le saviez-vous?

Toutes les coquilles des crustacés, huîtres, moules, crevettes, bulots... ornant les plateaux de fêtes se jettent dans le bac vert. Elles sont ensuite broyées et transformées en compost.

## Nous sommes à votre écoute...



### VOUS ÊTES NOUVEL HABITANT, PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE AUPRÈS DE NOS SERVICES.

Vous êtes nouvel habitant sur le Bassin de Pompey, faites le savoir au service environnement au 03.83.49.81.53 ou par mail : [environnement@bassinpompey.fr](mailto:environnement@bassinpompey.fr)

Vous y obtiendrez toutes les informations sur la tarification incitative et le tri des déchets (jours de collecte, contenants, déchets triés, comment réduire ses déchets...) et recevrez nos derniers « Journaux du Tri ».



### VOUS N'AVEZ PAS PU VOUS DÉPLACER LORS DES PERMANENCES DE DISTRIBUTION DE SACS DE TRI (TRANSPARENTS ET BIODÉGRADABLES) :

Rendez-vous dans votre mairie ou à la Communauté de Communes où vous pourrez en obtenir toute l'année.

### composterie

Pour votre jardin, votre compost vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette\*.

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H <sup>(1)</sup>  
LE SAMEDI DE 10H À 17H  
<sup>(1)</sup> Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril

ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS - 54820 MARBACHE

### déchetterie

N'oubliez pas votre vignette.\*

**HORAIRES D'OUVERTURE <sup>(1)</sup>**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H <sup>(2)</sup>  
LE SAMEDI DE 10H À 19H <sup>(2)</sup> DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H  
<sup>(1)</sup> Fermeture le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier <sup>(2)</sup> Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

\* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.



Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey

Tél. 03 83 49 81 81

Fax : 03 83 49 81 99

[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
Directeur de publication : Laurent Trogric  
Réalisation : Speedi Rychi Nylon - Metz  
Impression : La nancéienne d'impression - 22 000 exemplaires

# mon journal du tri

N° 12

Décembre 2016

et de l'environnement



LES BONNES RÉOLUTIONS  
**C'est toute l'année**



© Speedi Rychi Nylon - Décembre 2016 | crédit photo : - Corepile - Bassin de Pompey





**QUESTION TRI SPÉCIAL FÊTE**

**Pendant les fêtes, je pense tri !**

A Noël, la consommation des ménages augmente et, avec elle, le nombre d'emballages. Selon Eco-Emballages, cela se traduit par une augmentation conséquente de 20 % des tonnes de verre collectées et de 10 à 20 % pour les emballages légers.

Le nouvel an est aussi l'occasion des bonnes résolutions. Alors, pourquoi ne pas décider de s'engager davantage dans le tri et la réduction des déchets ? Pour les fêtes, n'oubliez pas les bons réflexes !

**Le papier cadeaux**

Le **papier kraft** est recyclable et peut être mis dans le sac transparent mais celui qui ne se déchire pas est à jeter aux ordures ménagères.

**Les emballages cadeaux**

Les emballages des jouets sont souvent composés de différents matériaux. Quelques secondes suffisent à les décortiquer avant de les trier.

Les **cartons d'emballage** se recyclent dans le sac transparent.

Les moules plastiques et les blocs de polystyrène qui servent à caler le tout vont avec les ordures ménagères ou à la déchetterie.

**Les décorations de Noël et cotillons**

Les boules de Noël cassées et guirlandes vont dans le sac à ordures ménagères.

Les guirlandes ou autres décorations lumineuses électriques sont à jeter avec les déchets électroniques à la déchetterie. Les serpentins et sarbacanes sont à déposer dans le sac transparent.

**La vaisselle**

Il est conseillé d'utiliser de la vaisselle en verre ou en porcelaine pour dresser vos tables de fête. Le verre brisé et la vaisselle cassée vont dans la poubelle à ordures ménagères et non dans le container à verre.

Pour les moins courageux qui miseront sur la vaisselle jetable : les flûtes, gobelets, et couverts en plastique ne se recyclent pas et rejoignent le bac gris à couvercle bleu. Il est préférable d'y jeter également les nappes en papier.

**Que faire de la vaisselle jetable ?**

Non recyclable elle est à déposer dans les ordures ménagères. Pour information, la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la vente et mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique seront interdites.

**Que faire de son sapin de Noël après les fêtes ?**

Vous pouvez opter pour l'achat d'un sapin artificiel ou un sapin en pot avec racines à replanter.

Si ce n'est pas le cas : ramener le à la composterie ou à la déchetterie.

Si vous n'avez pas cette possibilité, vous pouvez, pour un sapin de petite taille, le déposer dans votre bac vert ou à côté en sectionnant les branches les plus volumineuses.

**La décoration du sapin de Noël**

Fabriquez vos décorations avec des matériaux naturels : figurines en pâte à sel, pommes de pin, fruits, carton, capsules de café... Internet regorge de sites et de blogs pour réaliser des créations « faites maison ». Pour les moins manuels, choisissez des décorations qui vont durer dans le temps (boules rembourrées, en tissu, objets en bois...).

**La préparation du repas de Noël**

Vos repas de fêtes peuvent aussi devenir un geste positif pour l'environnement :

- achetez de préférence à proximité de chez vous. Vous pouvez télécharger le guide des producteurs locaux sur le site internet du Bassin de Pompey
- tout naturellement, favorisez la consommation d'eau du robinet
- ne surévaluez pas les quantités de nourritures.

**Des idées de cadeaux pour réduire les déchets**

Choisissez autant que possible des cadeaux qui ne sont pas suremballés. Profitez des marchés de Noël locaux pour y dénicher des idées originales.

Offrez des services (concert, théâtre, parc d'attraction, séances de massage, cours de cuisine...) à savourer en famille !

**Des nouvelles bornes pour déposer le verre !**

En moyenne chaque foyer dépose encore par an 100 bouteilles, pots ou bocaux dans les ordures ménagères. Ainsi pour vous aider à toujours mieux trier en ces fêtes de fin d'année, **de nouvelles bornes** à verre vont être implantées sur le Bassin de Pompey.

**Custines :**

- parking du cimetière

**Frouard :**

- parking LIDL, rue Rémy Collin
- à l'entrée de la rue de Nancy niveau parking « Munch »

**Faulx :**

- rue du Moulin d'en Bas

**Malleloy :**

- rue de Vénézu

**Pompey :**

- parking de la piscine

**Saizerais :**

- à l'entrée de la commune, proche de la Croix-Bernard

N'hésitez pas à y déposer les **bouteilles** de vin, champagne, jus de fruit, mais également **pots** en verre de confitures, miel, yaourt, condiments, chutney, **bocaux** marrons, champignons ou autres légumes, foie gras...

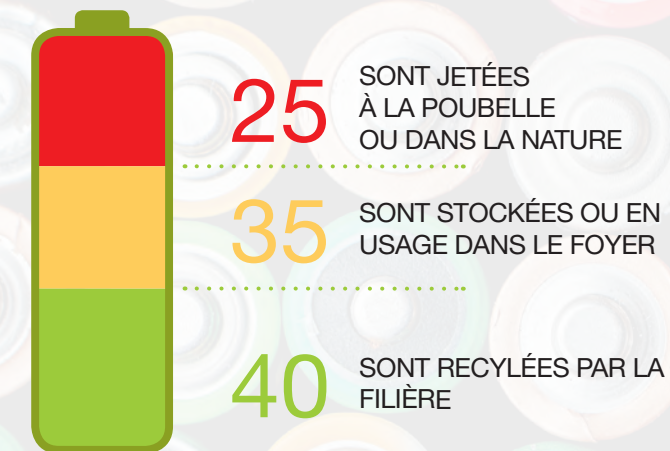
**Réutilisable et recyclable à l'infini, le verre est l'un des rares matériaux d'emballages produit en circuit fermé. Il est acheminé chez OI Manufacturing à Gironcourt (88) afin d'y être recyclé.**

**Pour connaître l'emplacement de bornes à verre du Bassin de Pompey: [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) (Rubrique déchets).**

**FOCUS Sur les piles**



Sur 100 piles :



Les piles sont fortement mises à contribution lors de cette période. Il est conseillé d'utiliser des piles ou batteries rechargeables pour les appareils qui consomment beaucoup d'énergie et qui servent régulièrement (jouets d'enfants, consoles portables, manettes de jeux...).

**Pile, où es-tu ?**

Du poivrier électrique aux baskets clignotantes, en passant par les peluches sonores... tous ces objets contiennent des piles. Avant de les jeter, pensez à retirer les piles que vous déposerez dans les collecteurs spécifiques situés en déchetterie, grandes surfaces, mairies ou à la Communauté de Communes.

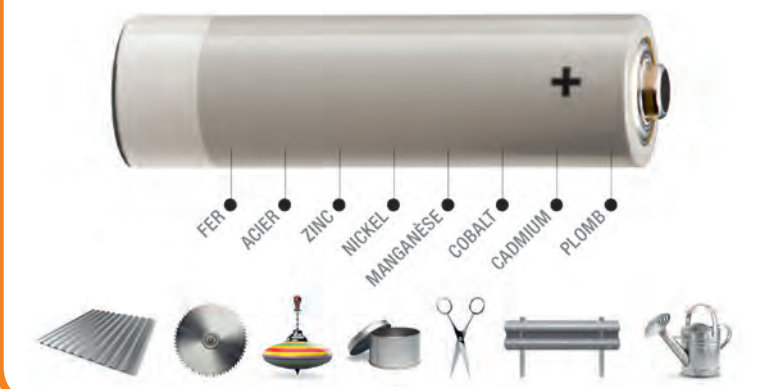
**Les alternatives :**

On trouve désormais quantité de produits qui fonctionnent avec d'autres sources d'énergie que les piles : solaires, avec dynamo, rechargeables sur un port USB ou sur secteur tout simplement.

**Le saviez-vous ?**

**RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !**

**Dans une pile ou batterie, jusqu'à 80 % des métaux sont recyclés pour être utiles au quotidien**



SOURCE : [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)